



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2018/2019

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2006)
« 2^{ème} Tour »
« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU : DAOURS

DATE : Mercredi 6 Février 2019

HORAIRE : 13H45

47 (dont 5 GB) JOUEURS CONVOQUES

AMIENS AC(5)	BAKOYAN Tenguiiz(Etr)(Def/M) – DESPOIS Nolan(Moff/A) – <u>HAMRAOUI Islem(GB)</u> – KHALLOUF Ridwane*(MD/MG) – TOURE Abdellah*(D)
RC AMIENS (6)	ABOU Ylan*(A) – <u>BOUABDELLAH llhan*(MD/MG)</u> – GARATTE Enzo(A) – MAQUAIRE Dylan(M) – PERRIN Joshua*(A) - TRANCART Mathéo(M) -
US CORBIE(1)	<u>ROGER Lilian*(GB)</u>
AS QUERRIEU PONT NOYELLE(7)	BENOIT Hugo(A/MD/MG) – <u>BERTOUX Gabin(GB)</u> – COLOMBIN Gauthier(LD/LG) – DUMONT Hugo(MG) – GUELFAT Noham(A) – GUILBERT Floran – HARLAUX Julien
FC PORTO AMIENS(8)	BOLIMA KAKI KELLY Yochi(MG) – DARRAS Adam*(A) – HEDDOUAIRE Houcine*(MA) – LALOUILLE Mathis*(MD) – MAILLARD Léo(DC) – RENAUX Dylan(DC) – RHADDOUZI Wail(UE)(MD) – THERY Aurélien*(MA)
ES PIGEONNIER AMIENS (3)	ACHI Rayan*(DC) – BOUZIANI Reidwane(MG) – SLIDJA Mounir(MD)
AS VILLERS BRETONNEUX(8)	DUBOILE Maxence*(A) – FOURNIER Tom*(LG/MG) – JOSSE Victor*(A) – KHALDI Alim*(MG/MD/A) – LECLERCQ Scott*(MA/MG) – PRESSE Adrien*(LD/LG) – PREVOT Nathan*(DC) – <u>WEYER Alois*(GB)</u>
US DAOURS VBA(4)	GORET Matys(A) – HUK Lucas*(M) – <u>LEVEL Valentin*(GB)</u> – TIMON Yann(Def/M)
RC DOULLENS (2)	HOUSIAUX Gaëtan(D) – TEMPET Clément(M)
AS TALMAS(3)	DUBOIS Jules*(MD) – ROUGEGREZ Tom(M) – VANHILLE Antoine(D)
ENCADREMENT	MEURILLON Olivier (CTD) (06 80 44 31 11) – BOISSIER Emmanuel – DARRAS Ludovic – DUVAL Florian – KAMLI Amine (FC Porto) – KICHOU Hacene(GB) – CREPIN Morgan(US Daours) – MARTIN Cédric (Talmas) – DESBIENDRAS Thomas (Blangy-Tronville) – VAN LISTENBORGY Stephane(RC Doullens) – POURCHEZ Robin(AS Querrieu) – TIECHE Eddy(Villers Bretonneux) – HAMDANE Karim (AC Amiens) – HOUILLER Guillaume
ABSENTS EXCUSES (Blessé)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	